

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnement	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15/09/2017	10/10/2017	2017-1889

## 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un bassin d'orage de 10 000 m 3 à Béthune

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

WACHEUX

Aloun

|2 0 0 | |0 7 2 |4 6 0 0 0 0 1 3 |

Forme juridique

## Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Après collecte des eaux résiduaires et des eaux de pluie le long du collecteur A,
traitement des eaux résiduaires.	le bassin de stockage réduira les déversements au droit des déversoirs d'orage
a) Système d'assainissement dont la	en aval et réduira le débit de transfert vers la station d'épuration de Béthune, de
	capacité nominale égale à 77 000 Eh.
est d'une capacité inférieure à 150 000	
	Rubriques IOTA:
	1.1.1.0 (Déclaration); 1.1.2.0 (Déclaration); 2.1.2.0 (Autorisation)

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une étude hydraulique suivie d'une campagne de mesures ont montré que deux déversoirs (DO Tannerie et DO Catorive) étaient les plus importants contributeurs de surverses au milieu récepteur (la Lawe), de l'agglomération d'assainissement autour de Béthune.

De précédentes études hydrauliques et de faisabilité ont conduit le maître d'ouvrage (Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay) à envisager de réaliser un bassin de stockage des eaux unitaires, enterré, de 10 000 m3, en amont du DO Tannerie, au niveau du site Piscine. Il sera implanté dans le centre multisports, entre la rue Fernand Bar et la Lawe. Ce bassin de stockage résorbera les déversements des déversoirs d'orage Catorive et Tannerie jusqu'à la pluie de période de retour mensuelle.

## L'opération consiste également :

- à rehausser les lames de surverse des 2 DO avai Tannerie et Catorive.
- à créer une chambre de surverse sur le collecteur A et un canal d'amenée des effluents surversés vers le bassin.
- à créer un local technique et une canalisation de vidange du bassin

La zone concernée par l'opération et les travaux correspond aux parcelles BH 605 et BH 606.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à :

- diminuer les débits d'entrée aux DO Tannerie et Catorive
- rehausser et élargir les lames de surverses de ces deux DO de façon à ne plus déverser en cas de petites pluies et à ne pas inonder les secteurs amont en cas de fortes pluies. Les rehausses seront installées à 21 m NGF au lieu de 20,3 et 20,4.
- créer une chambre de surverse au site Piscine, vers le bassin de 10 000 m 3. La vidange du bassin s'effectuera vers le collecteur A à la fin de l'épisode pluvieux, ce qui limitera donc les déversement au milieux récepteur (la Lawe)
- créer un DO supplémentaire au site piscine en cas de fortes pluies, qui facilitera le délestage de la ligne d'eau arrivant du bassin, vers la Lawe.

Au final, ce bassin permettra de réduire le nombre de surverses à 20 par an en moyenne.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

## 4.3.1 dans sa phase travaux

La surface totale affectée par les travaux sera de 0,25 h. Elle correspond aux ouvrages enterrés (bassin, chambre à vanne, local désodorisation, local électrique) et aux aménagements de surface. La parcelle BH606 sera utilisée pour la commodité des travaux.

La durée des travaux est estimée à 20 mois, qui se répartiront en quatre grandes phases :

- période de préparation : 2 mois
- période de construction des ouvrages : 18 mois, elle même comprenant :
- => Travaux préparatoires : 2 mois
- => Réalisation des parois moulées et micropieux : 4 mois
- => Terrassement, rabattement de nappe et réalisation des fondations et du radier du bassin : 5 mois
- => Réalisation des poteaux, des poutres, de la dalle de couverture en béton armé, et du local technique : 4 mois
- => Équipements et réalisation des collecteurs d'amenée et de vidange : 2 mois
- => Aménagements de surface / voirie / intégration paysagère : 1 mois
- tests et essais : 3 mois

Deux nappes ont été identifiées au droit du site : une nappe superficielle entre 1,2 et 1,9 m sous le TN et une nappe de la craie à 5 m sous le TN. Le bassin sera enterré entre 12 et 18 m sous le TN (à 23,6 m NGF). Des pompages en fond de fouille seront donc nécessaires mais avec des débits de pompage faibles, estimés à 5 m3/h lors du terrassement pour la nappe superficielle. Pour le terrassement et la réalisation du radier dans la couche d'argile plus profonde, les venues d'eau de la nappe de la craie seront réduites et pourront être pompées par un fond de fouille drainant, périphérique et circulaire, longeant les parois moulées. Deux pompes de 25 m3/h permettront de reprendre les débits avant rejet vers la Lawe.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le futur fonctionnement hydraulique, tel qu'il est projeté, sera donc le suivant :

Le collecteur A (une voûte 2,1 m x 1,8 m) longe la Lawe du Sud vers le Nord, jusqu'au DO Tannerie dont la lame de surverse sera à 21 m NGF.

La surverse "Piscine", à 20,5 m NGF, collectera les rejets des petites pluies, emmenées vers le bassin de stockage. En cas de fortes pluies et du fait de la rehausse des deux DO en aval, un nouveau DO "Piscine" délestera la ligne d'eau dans la Lawe.

Au DO Tannerie, le collecteur A devient circulaire en DN 600 mm jusqu'au DO Catorive.

Au DO Catorive, dont la lame de surverse sera également rehaussée à 21 m NGF, le poste de pompage juste en aval reprend les effluents du collecteur A et du collecteur B. Son débit de pompage est de 290 l/s soit 1 050 m3/h. Le poste Catorive est le poste le plus important du système d'assainissement de Béthune et transfert les effluents en entrée de la station d'épuration de Béthune dont la capacité maximum en entrée est de 1 900 m3/h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Dans le cadre des articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 du Code de l'Environnement (reprenant la Loi n° 92.3 du 3 janvier 1992, dite "loi sur l'Eau"), la rubrique suivante concerne le projet :							
2.1.2.0. "Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier/et supérieur à 600 kg de DBO5" (Les analyses de pollution montrent que le bassin versant amont aux déversoirs d'orage concerne une DBO5 d'environ 3 000 kg/j). Le projet est donc soumis à une demande d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau (IOTA)							
proiet et superficie alobale de l'opérati	tion - préciser les unités de mesure utilisées						
leurs caractéristiques	Valeur(s)						
Diamètre intérieur du bassin  Niveau TN du site Piscine  Profondeur du bassin  Profondeur des parois moulées  Volume utile du bassin  Profondeur du collecteur d'amenée au bassin  Profondeur du collecteur de vidange du bassin vers le collecteur A  Lame de surverse sur collecteur A  35 à 40 m de diamètre  23,6 m NGF  12 à 18 m sous le terrain naturel  25 m à 30 m sous le terrain naturel  10 000 m3  environ 19 m (soit 4,5 m sous TN)  2 m sous le TN  20,50 m NGF.							
Coordonnées géographiques	Long. 02 ° 38 '00 "E Lat. 50 ° 32 '02 "N						
Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées ;							
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non X  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non d'une environnementale?							
	entale devra être jointe au(x) dossie L.214-6 et R.214-1 du Code de l'Er ubrique suivante concerne le projet ur un système de collecte des eaux BO5" (Les analyses de pollution m O5 d'environ 3 000 kg/j). Il ande d'autorisation environnement  projet et superficie globale de l'opérat deurs caractéristiques  Au bassin du bassin vers le collecteur A  Coordonnées géographiques¹  Pour les catégories 5° a), 6° a), le et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:  Communes traversées:						

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il:	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		k	Le site d'étude est entouré de plusieurs ZNIEFF type I. La plus proche se situe à 2,60 km à l'ouest. Il s'agit duTerril de Fontenelle, situé à Fouquereuil. Identifiant national : 310013765. Les ZNIEFF "Marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert" et "Marais de la Loisne" sont à 3 km à l'est
En zone de montagne ?		ĸ	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		F	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		T	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		K	Les parcs naturels régionaux les plus proches se situent à plus de 30 km au sud-est et au nord ouest du site. Il s'agit du parc de Scarpe-Escaut (au sud) et de Caps et marais d'Opale (au nord)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	ĸ		L'arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 porte approbation, dans le cadre de la deuxième échéance de la Directive Européenne 2002-49-CE, du plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Réseau Autoroutier Concédé (S.A.N.E.F), Réseau Routier National Non-Concédé et du Réseau Ferroviaire du Pas-de-Calais.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	r		Le site se situe dans les périmètres de protection de plusieurs monuments historiques: le bastion Saint-Pry, inscrit par arrêté du 26 février 1993, l'ancienne église des Récollets, inscrite par arrêté du 4 octobre 1973, l'ancienne librairie Fournier, inscrite par arrêté du 1er août 2001, l'hôtel de ville, classé par arrêté du 4 octobre 2001, le beffroi, classé par liste de 1862 avec inscription par arrêté du 5 juillet et 20 décembre 2001 pour les façades et toitures.

The second secon	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		K	Aucune zone humide n'existe à proximité du site.
	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	r		Le PPRI de la Vallée de la Lawe a été prescrit par arrêté du 1.10.2013, il est actuellement en cours de révision, l'approbation du PPRi devrait aboutir d'ici la fin 2018.  Aucun PPRT ne concerne la commune de Béthune.  Un plan de prévention des risques miniers du "Béthunois" a été approuvé le 5 mai 2017 mais il ne concerne pas directement la commune de Béthune.
	Dans un site ou sur des sols pollués ?			Le site d'étude se trouve à 200 m du site BASIAS le plus proche. Il s'agissait d'une tannerie à présent réaménagée en zone d'habitation (NPC6205059)
	Dans une zone de répartition des eaux ?		K	D'après l'arrêté préfectoral du 3 février 2004 constatant la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères, la commune de Béthune ne fait pas partie de cette liste.
	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		ĸ	Les captages les plus proches sont situés à Béthune, sur le secteur de Beaumarais, et situés à moins de 2 km à l'Est du site Piscine. Un autre captage d'eau potable est situé à 2,4 km au Sud-Ouest du projet, sur la commune de Fouquereuil
	Dans un site inscrit?		ĸ	D'après l'Inventaire des sites classés et inscrits 2013-2015 du Nord Pas de Calais, le site d'étude n'appartient à aucun site classé ni inscrit.
	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	D'un site Natura 2000 ?		ĸ	Le projet se situe à respectivement 26,4 km au sud et 30 km à l'ouest des SIC directive Habitats "Pelouses, bois acides à neutro-calcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa" et "Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux ". Et à 31 et 45 km à l'ouest des ZPS directive Oiseaux "Les "Cinq Tailles"
	D'un site classé ?		E	Le site classé le plus proche est situé à 2,5 km au sud du site du projet. Il s'agit du tilleul de Fouquières lès Béthune.

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements q,ean \$ ĸ Si oui, dans quel milieu ? La nature du projet nécessite la réalisation d'un pompage temporaire des eaux lors de la réalisation du bassin. 180 000 m3 seront prélevés lors du Impliquera-t-il des pompage en fond de fouille dans la craie et rejetés dans la Lawe, ce qui drainages / ou des représente 0,7 % de son débit moyen interannuel. Les incidences modifications directes TEMPORAIRES sur les volumes prélevés de la nappe et sur le prévisibles des niveau de la Lawe sont donc jugées non significatives. De plus, les eaux masses d'eau pompées issues de la nappe, possèdent une qualité suffisante pour être souterraines? rejetées dans le milieu naturel sans traitement spécifique. Ressources Les travaux consistant en l'enfouissement de certains ouvrages, des déblais seront inévitablement produits. Aucun stockage temporaire aléatoire sur le site ne sera effectué. Les déchets seront entreposés dans des conteneurs adaptés, placés sur des zones exemptes de Est-il excédentaire K végétation (soit terrains défrichés, soit zones bitumées). Les incidences en matériaux? directes TEMPORAIRES sont jugées faibles Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les K ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Le projet occupera un terrain en friche (flore pionnière ou nitrophile) d'entraîner des En phase travaux, des mesures de prévention permettront de limiter les perturbations, des rejets de matière de suspension, d'huiles et hydrocarbures et donc dégradations, des l'impact sur le cours d'eau. Lors du rabattement de nappe, le débit de destructions de la 1 rejet sera égal au débit de pompage (50 m3/h pendant 5 mois soit 0,7% biodiversité du débit moyen de la Lawe). Un contrôle de la qualité des eaux existante : faune, renvoyées vers la Lawe sera également mis en place et au regard de flore, habitats, l'état initial des eaux de la Lawe, on peut conclure à un impact continuités TEMPORAIRE quantitatif et qualitatif très faible sur la faune piscicole. écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il 7 susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		ľ	
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		ĸ	Le site est un terrain en friche, en zone urbanisée. C'est une zone de faible surface et déja remaniée.
		Est-il concerné par des risques technologiques ?		T	
Risc	ques	Est-il concerné par des risques naturels ?	¥		Le site est inclus dans le périmètre d'étude du PPRI en cours de révision. Il est de plus concerné par des risques de remontées de nappe : la parcelle BH 605 est exposée à la fois à des risques faibles et élevés face à ce risque.
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		ĸ	
Nuisances		Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<u> </u>		En phase travaux, des camions ou véhicules devront stationner et aller et venir sur la parcelle BH 606 afin d'amener du matériel et d'emporter vers les filières agréées les déblais générés et tout autre déchet de chantier.  En phase exploitation, aucun déplacement / trafic supplémentaire significatif n'est à prévoir.
	ances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	•	·	Les principales sources de bruit sont le ventilateur et les pompes. Ces derniers seront enterrés, ce qui atténuera le bruit résiduel. Il s'agira d'une nuisance permanente, mais faible.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		ĸ	Un système de désodorisation-ventilation sera mis en œuvre à l'intérieur du bassin. Ainsi, les odeurs seront traitées au charbon actif avant rejet dans l'atmosphère. Il s'agira d'une nuisance permanente, mais atténuée par le traitement au charbon actif.
	Engendre-t-il des vibrations? Est-il concerné par des vibrations?		E	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		K	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		K	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	ĸ		Le nouveau bassin vise à améliorer l'incidence actuelle liées aux surverses trop fréquentes des DO Catorive et Tanerie vers la Lawe. Le dimensionnement de l'ouvrage permettra d'abaisser les surverses vers la Lawe à une limite de 20 déversements par an, en cas de fortes pluies uniquement. L'impact global du projet est donc POSITIF et PERMANENT. Les rejets liés au rabattement de nappe en phase travaux n'entraîneront que des impacts TEMPORAIRES faibles et limités.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		K	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	E		En phase chantier, La maintenance des engins et matériels de chantier peut générer la production de déchets dangereux : les huiles usées de vidange seront récupérées, stockées dans des réservoirs étanches et évacuées pour être, le cas échéant, retraitées. La collecte et l'évacuation des déchets du chantier (y compris les terres excavées, même non inertes), se feront selon les filières agréées.  En phase exploitation, aucun déchet n'est attendu.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		K	Le projet est situé en zone urbanisé, sur une friche. Il est entouré d'équipements techniques et sportif. Le bassin d'orage est enterré, et ne sera donc pas visible, et une intégration paysagère des locaux est prévue.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		K	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
implantée à B - un avis de l'a compatibilité d - un avis de l'a en mai 2016.  Etant donné l'	Béthune, à 1,6 km du : AE pour l'ouverture d du POS de Béthune p AE pour le projet de c 'ancienneté de ces pr	site d'é e deux pour la lévelor	etude, i ligne réalis opeme	te publique pour la restructuration de la fourrière intercommunale ont été rendu en 2016. s de bus sur le territoire d'Artois Comm', traversant Béthune, et la mise en ation de ce projet a été rendu en février 2016. ent du port fluvial de Béthune-Beuvry, à 3 km du site d'étude, a été rendu éloignement géographique du site d'étude, on peut conclure à une phase travaux, ni en phase exploitation.
6.3 Les incide	ences du projet identif  Non Si oui, déci			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Plusieurs mesures préventives seront prises en phase travaux afin de limiter la production de matières en suspension et donc de prévenir toute pollution du milieu, des eaux superficielles et souterraines :

- -travaux réalisés hors périodes pluvieuses,
- -décapages réalisés avant terrassements
- -mise en place de bac-décanteur, de capteurs de turbidité ou des points préleveurs échantillonneurs
- -végétalisation immédiate des surfaces, après la fin des travaux.

Vis à vis des huiles, graisses et hydrocarbures, diverses mesures (étanchéification des aires d'entrepôts de matériaux, collecte des huiles usées, maintenance préventive du matériel et des engins) permettront de limiter tout risque de pollution de l'environnement.

Concernant la gestion des pollutions chroniques et accidentelles, compte tenu de la taille réduite des contenants de produits et des mesures de prévention et d'intervention, une éventuelle fuite ou déversement seront rapidement maîtrisés et l'impact sur le milieu physique sera de faible ampleur.

L'ensemble des forages pour pointes filtrantes (rabattement de nappe des canalisations) sera rebouché à l'argile gonflante, ceci afin d'éviter toute circulation d'eau verticale.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux du projet sont liés à la préservation du milieu aquatique du cours d'eau de la Lawe en phase travaux(limitation des rejets liquides) et à son intégration paysagère.

Le projet étant soumis à évaluation d'incidence dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale unique, les impacts et les mesures en faveur de l'environnement sont développés dans la pièce d'incidence environnementale.

Dans ce cadre, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

-	3.1 Annexes obligatoires							
	Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	ĸ						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	K						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	100000						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×						
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

Veuillez com	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joint uelles elles se rattachent	
	Objet	
1		
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X Comment of the comm
	0.41	
Fait à	Bethune	le, 15/09/17
Signature	Par délégation du Président, Le Vice Président	
	Bernard BLONDEL Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessi	





# Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phy	sique				
Adresse					
Numéro	Extension	Nom de la voie	Vision State of the Control of the C		
Code Postal	Localité			Pays	
Tél	CONTRACT BANKS FOR AN ANTANANA CONTRACT		Fax		
Courriel		@			es ingles resident
Personne moi	ale				
Adresse du sie	THE RESERVE THE PARTY OF THE PA				
Numéro	100 Extension	Nom de la voie	ONEWIE	de landres	
	CS 40 548			WILLIAM TO THE WAY TO	
Code postal	624AA Localité	Bélhune		Pays France	
Tél	03 21 61 50	00	Fax		
Courriel		@		AVIEW COLUMNS OF THE AVENUE	
Personne hat	oilitée à fournir des rensei	anements sur la présent	e demande		
Nom	Ducated		Prénom	Barbara	
Qualité					anno marcono
Tél	03 21 61 50	00	Fax		
Courriel	barbara ducal	(el @	bethweb	rucy.fr	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvraae	
	u"
	7